

(EN)JEUX DU CADRE DE PARTICIPATION DANS LA DISCUSSION PUBLIQUE MÉDIATISÉE

Alain BOVET

Institut Marcel Mauss-CEMS, EHESS

alain.bovet@unifr.ch

Fabienne MALBOIS

Laboratoire de Sociologie (LabSo), UNIL

fabienne.malbois@unil.ch

Résumé

La confrontation des analyses d'un débat télévisé et d'un *talk-show* radiophonique en termes de cadre de participation permet de montrer des différences importantes mais aussi des convergences imprévues. Les différences portent sur le *footing* assigné aux intervenants : alors que le débat télévisé assigne un *footing* unique et ne tolère aucun jeu, le *talk-show* semble se définir par la multiplicité et la labilité des positions depuis lesquelles les participants sont appelés à parler. Dans les deux cas, ces rapports très distincts au cadre de participation vont pourtant de pair avec une configuration aussi rigide que conventionnelle de l'enjeu et des positionnements qui s'y rapportent. Ce constat invite à nuancer, par le biais d'un approfondissement de l'analyse du cadre de participation, les thèses selon lesquelles les mutations plus ou moins récentes de la parole publique médiatisée contribuent à un renouvellement des espaces publics démocratiques.

Mots-clés : cadre de participation, débat politique, talk-show, espace public, parole en interaction

1. Une perspective anthropologique sur l'opinion publique

1.1. Parole publique et vivre ensemble, avec ou sans médias

Intéressés par les débats en cours sur les transformations avérées ou supposées des espaces publics contemporains (Calhoun 1992 ; Bastien et Neveu 1999a ; Cefaï et Pasquier 2003 ; Livingstone 2004 ; Fitzgerald et Housley 2009), nous travaillons respectivement sur les débats télévisés et les *talk-shows* radiophoniques. Plus précisément, nous avons examiné dans le détail et mis en regard deux émissions qui ressortissent à ces deux genres et au sein desquelles interviennent divers acteurs de la vie politique. La première émission est un débat télévisé consacré au génie génétique, diffusé par la Télévision suisse romande le 27 mai 1998 en prévision d'un vote national sur la question. La seconde émission, qui a été diffusée le 17 octobre 2006, est un *talk-show* radiophonique de la Radio suisse romande qui porte sur la question du retour à la maison des femmes qui travaillent. D'emblée, la validité de la

1

comparaison nécessite d'être explicitée. Que peut-il y avoir en effet de commun entre ces deux *mises en forme médiatiques de la discussion publique*, qui diffèrent tant dans le format interactionnel des échanges de parole que dans le type de relation proposée à l'audience ? La question est d'autant plus légitime que beaucoup (Bastien et Neveu 1999b) font l'hypothèse que ces deux genres médiatiques correspondent à deux types d'organisation sociale, celle propre à la société industrielle *versus* à la postmodernité, le passage entre l'ère des médias « paléo » et « néo » (Casetti et Odin 1990) s'accompagnant d'un rétrécissement de l'espace public, ou plutôt d'un affaiblissement de la discussion sur « le vivre ensemble » au profit de l'épanouissement en public de préoccupations individuelles à courte vue incapables d'incarner l'intérêt général.

Un certain nombre de travaux (Beaud 1990 ; Mead [1937] 1992), qui dénouent implacablement l'équation qui nous fait associer sans trop y penser l'opinion publique aux sociétés démocratiques modernes, conduisent cependant à nuancer ce postulat. Car si les trois sociétés « primitives » du sud-est asiatique étudiées par Margaret Mead sont bel et bien caractérisées par des logiques spécifiques de formation de l'opinion publique, les Arapesh procédant par addition des opinions privées, les Iatmoul par la confrontation duale des opinions collectives et les Balinais par la déférence à la loi et à la coutume, l'on peut avancer que débat et *talk-show* sont deux modalités possibles du déploiement de la parole publique dans des sociétés marquées par un haut degré de différenciation, de fragmentation et de dispersion des expériences individuelles et au sein desquelles les médias pourvoient au « rassemblement à distance qui permet à tout un chacun de se concevoir comme le membre d'une collectivité élargie » (Kaufmann 2008 : 83). Autrement dit, ce que ces *deux formes modernes d'organisation de la polémique* partagent, et ce qui rend pertinent de les analyser ensemble, c'est le fait que toutes deux mettent en œuvre, pour gérer les affaires qui touchent au bien commun, un mode de régulation des relations sociales qui procède à la mise à distance de la collectivité par le biais d'une instance de *médiation journalistique*.

Retenant la leçon de Mead, nous allons donc laisser de côté, au moins provisoirement, la question des genres, et aborder nos deux émissions sous l'angle anthropologique plutôt que sociologique en les considérant comme deux occurrences d'un même phénomène. Ce geste analytique liminal est, notons-le, indispensable pour être en mesure de saisir ce qui, dans le débat, n'est pas propre au débat, et ce qui, dans le *talk-show*, n'est pas propre au *talk-show*, mais relève plutôt des formes prises par la *parole publique médiatisée* quand celle-ci se déploie dans des contextes interactionnels où convaincre, argumenter, expliquer, commenter, évaluer, donner son avis, justifier une prise de position et la proposer à l'assentiment général sont les activités qui conviennent à « la situation » (Quéré 1997). Évitant l'enfermement dans une ratiocination sans fin sur les qualités informatives *versus* divertissantes de ces formats communicationnels, sans compter toutes les autres oppositions non moins indéterminables, problématiques et peu décisives qu'ils charrient généralement avec eux, (public/privé, expert/profane, masculin/féminin, etc.), nous considérerons alors que débat et *talk-show*

participent tous deux de *l'instanciation médiatique de la parole publique* et opèrent ce faisant un « *travail de médiation* » (Widmer 2010) dont procède l'espace public dans les sociétés modernes. Dans le cas présent, le rapprochement sera vu comme d'autant moins douteux que les deux émissions abordent des thèmes qui relèvent de manière non problématique du politique ; ce qui, outre un surcroît de légitimité à procéder par comparaison, nous dispensera de trancher une autre question, pas des moins épineuses, celle précisément de la nature du « politique » (Eliasoph 1998).

1.2. Des *footings* et des cadres de participation divers

L'appel à l'opinion opère toutefois, dans chacune des émissions, selon des formes extrêmement différentes. Ces différences portent en particulier sur « *le cadre de participation* » ou « le format de production » (Goffman 1987, 1991) des échanges de parole, et plus précisément sur le « *footing* », c'est-à-dire la position à partir de laquelle parlent les participants de ces deux discussions publiques médiatisées. Alors que le *talk-show* produit une variation considérable de *footings* pour le même participant, qui intervient par exemple successivement en tant que spectateur du concours de l'Eurovision, automobiliste, époux, agriculteur et enfin membre d'un parti politique, le débat télévisé assigne quant à lui à ses participants un *footing* unique, bien que complexe, depuis lequel ceux-ci sont tenus de parler. Celui, grosso modo, de partisan *versus* adversaire du projet débattu.

Goffman (1991) a développé, avec l'analyse des cadres, une sociologie de l'expérience du monde social. Dans sa terminologie, le « cadre » renvoie aux schèmes d'interprétation qui permettent de donner un sens à une situation sociale, soit de répondre à la question : « Que se passe-t-il ici ? » À cet égard, s'intéresser aux cadres est une manière de saisir ce qui, dans une situation, la structure en pourvoyant à sa définition, celle-ci étant bien entendu sujette à de nombreuses « modalisations » ainsi qu'à des « ruptures » susceptibles de renégocier profondément sa compréhension. C'est tout particulièrement le cas de la conversation ordinaire, que Goffman considère être plus que toute autre activité sociale vulnérable aux transformations, et dont il s'est attaché à mettre en évidence, à deux reprises au moins (Goffman 1987, 1991), la *dimension dramaturgique*. L'organisation de la conversation médiatique a ceci de particulier qu'elle est prise en charge, en partie en tout cas, par des *figures institutionnelles* (animateur, modératrice), qui assurent entre autres le maintien d'une certaine dramaturgie (Clayman 1992 ; Clayman et Heritage 2002 ; Hutchby 2006). Pour preuve, tout un chacun pourra reconnaître dans le genre de conversation mise en forme par le débat télévisé une discussion corsetée de type « confrontation duale des points de vue », et dans la conversation « *talk-show* » une discussion plus proche du bavardage au quotidien.

Appliquée à nos deux émissions, l'analyse des cadres va révéler une convergence inattendue, dont les implications théoriques, mais aussi civiques, sont importantes. Celle-ci réside dans le fait que toutes deux présupposent en même temps qu'elles accomplissent une

configuration extrêmement rigide de *l'espace politique*. Cette configuration n'est à aucun moment ni en aucune façon l'objet ou l'enjeu de l'échange de parole en quoi consistent ces deux émissions ; elle serait même plutôt la ressource, le point d'appui, le levier des modalités de sollicitation de l'opinion. Ce constat nous invitera pour finir à nuancer fortement la littérature « optimiste » qui a été consacrée à l'émergence, depuis une vingtaine d'année, de nouvelles formes de distribution et de gestion de la parole publique, qu'il s'agisse de *talk-shows*, de *reality-shows* voire de télé-réalité. Et nous permettra, par la même occasion, de reprendre à nouveaux frais la question des genres médiatiques. Mais commençons par engager l'analyse de quelques séquences choisies des deux émissions en question.

2. Le débat télévisé : recadrer le débatteur

Nous consacrerons la première de nos deux analyses à l'examen d'une séquence d'un débat télévisé. Il s'agit d'une édition spéciale de l'émission de débat politique « Droit de cité », que la Télévision suisse romande a consacrée le 27 mai 1998 à un vote national agendé le 7 juin de la même année sur le sujet du génie génétique. Le vote en question portait sur l'initiative¹ dite « pour la protection génétique » qui demandait d'introduire dans la Constitution suisse l'interdiction de la production d'animaux transgéniques, de la dissémination et du brevetage d'OGM. Intitulée « Génie génétique : que voter le 7 juin ? », l'émission se donne pour but non pas d'ouvrir le débat sur le génie génétique, mais de permettre au citoyen de répondre à la question inscrite sur le bulletin de vote. Respecter et faire respecter cette mission civique est l'activité vers laquelle pointe l'ensemble des interventions de la modératrice, qui conclut le débat en s'adressant au destinataire en ses termes : « Voilà mesdames et messieurs, nous arrivons au terme du temps qui nous était imparti pour cette émission ; vous avez entendu les uns et les autres, c'est maintenant à vous de choisir (...) ». De fait, tout au long de l'émission, la modératrice a veillé au grain, afin d'assurer que les débatteurs ne traitent que de l'initiative, et plus spécifiquement des interdictions réclamées par l'initiative. Il n'est donc pas question de discuter du génie génétique en général ou d'autres de ses aspects², ni d'envisager d'autres options que celles qui consistent à accepter ou à refuser l'initiative.

2.1. Un cadre de participation non négociable

La façon dont l'émission envisage sa fonction de médiation et de publicisation passe par l'établissement et le maintien constant, face aux contingences de l'échange de parole, d'un

¹ L'initiative populaire permet à des citoyens suisses de soumettre au vote national une proposition de modification de la Constitution.

² Les partisans de l'initiative ont par exemple demandé à plusieurs reprises mais sans succès d'aborder la question des aliments génétiquement modifiés.

cadre de participation spécifique et contraignant. Plus précisément, accepter ou refuser l'initiative est l'opposition fondamentale qui structure et organise l'émission, ce qui débouche sur une configuration bipolaire du débat. Au prix d'une vigilance de tous les instants et de très nombreuses interventions, la modératrice fait en sorte que toute prise de parole de chacun des débatteurs soit audible comme une prise de position pour ou contre l'initiative (Bovet et Terzi 2007). Pour le formuler dans les termes de Goffman, on peut dire que tout locuteur doit adopter un *footing* de partisan ou d'adversaire de l'initiative. A cette bipolarité s'ajoute une asymétrie, qui est instaurée par le biais d'une thématisation de la relation spécifique de chaque camp au savoir scientifique. Alors que les experts du camp des adversaires de l'initiative sont présentés comme de « purs experts », les experts du camp des partisans de l'initiative sont présentés comme des experts partisans : leur appartenance à diverses organisations politiques est systématiquement signalée au moment de qualifier leur expertise (Bovet 2009). Il résulte de ce travail sur le cadre de participation une configuration spécifique – bipolaire et asymétrique – de l'enjeu et des positions qui s'y rapportent.

Pour faire ressortir ces points, caractéristiques de l'orientation prise par la discussion, nous nous concentrerons sur une séquence au cours de laquelle la configuration fait l'objet d'une contestation de la part d'un débatteur. Plus précisément, les deux extraits du débat sur lesquels nous allons nous pencher présentent l'intérêt de rendre visible, en creux, l'accomplissement du cadre de participation de l'émission, dans la mesure où ils montrent un débatteur favorable à l'initiative tenter de renégocier le *footing* qui lui a été attribué. La modératrice remet littéralement à sa place ce débatteur contestataire, avec une virulence qui suggère que la configuration du débat et le cadre de participation qui en découle sont des dimensions constitutives de l'émission et ne sauraient, à ce titre, devenir un objet ou un enjeu du débat. Cet exemple rappelle que le travail de Goffman sur le cadre de participation (1987) ne doit pas être séparé de sa réflexion plus générale sur les cadres de l'expérience (1991). Seule une telle approche de la conversation permet en effet de montrer que, s'agissant de ce débat, la modification du cadre de participation est susceptible d'altérer l'intelligibilité même du cours d'action.

2.2. Les experts définissent et les porte-paroles prennent position

La séquence à laquelle nous nous référons ouvre la phase du débat consacrée à l'interdiction de la dissémination des plantes transgéniques que réclame l'initiative. Le premier extrait rapporté ci-dessous correspond à la façon dont la modératrice sollicite l'intervention d'un nouveau débatteur, après avoir donné la teneur de l'article de l'initiative interdisant la dissémination d'OGM :

302 Mod : (...)alors monsieur walter vetterli vous êtes ingénieur agronome
303 de formation vous êtes représentant du wwf ce soir vous êtes
304 le: spécialiste de ces questions au wwf il faut d'abord que

305 vous nous disiez ce que recouvre cette notion de dissémination
306 parce que on a dit dans cette que campagne que par exemple les
307 vaccins c'est une dissémination dans l'environnement
308 d'organismes génétiquement modifiés que vous étiez contre
309 qu'est-ce que recouvre d'abord cette notion de dissémination
310 et puis pourquoi vous n'en voulez pas quels sont les dangers
311 selon vous

Walter Vetterli est présenté par la modératrice par le biais de deux appartenances catégorielles : il y a d'une part une expertise scientifique sur le sujet en question et d'autre part le fait de représenter le WWF, qui est un des principaux mouvements favorables à l'initiative. Cette double catégorisation se décline en un double agenda. Par ce terme, Clayman et Heritage (2002 : 196-203) désignent une propriété que possède toute question, celle d'assigner au répondant une tâche à effectuer, la traduction littérale d'agenda étant « ce qui est à faire ». En l'occurrence, Walter Vetterli se voit assigner la double tâche de définir la dissémination et d'expliquer son opposition à ce procédé. En s'inspirant de l'analyse des dispositifs de catégorisation (Sacks 1992), on peut relever une association de sens commun entre d'un côté la catégorie d'expert et de l'autre l'activité qui consiste à produire des définitions de termes techniques. Une seconde association toute aussi commune peut être établie entre la catégorie de porte-parole d'un mouvement et l'explicitation d'une position politique.

La place nous manque pour détailler la réponse de Walter Vetterli. Signalons simplement qu'elle consiste à fournir une définition très longue de la dissémination, définition qu'il présente significativement comme une prise de position énoncée par un porte-parole, et non comme le savoir d'un expert. Ce que Walter Vetterli dit ainsi sans le dire, c'est que la définition même de la dissémination est un acte politique. Mais la modératrice ne veut pas ouvrir ce débat. Elle le presse au contraire de passer au second agenda et de justifier l'interdiction de la dissémination. L'échange suivant illustre bien cette tension :

365 Vett: [par dissém-] par dissémination il y a encore euh un autre
366 aspect qu'il faut considérer il y a toute la question de la
367 commercialisation et aussi la question des sens des essais en
368 plein champ qui selon nous euh tombe aussi sous le coup euh de
369 la dissémination=
370 Mod : =d'accord pourquoi est-ce que vous ne voulez pas de cette
371 dissémination quel est le danger selon vous vous parlez à des
372 gens qui s'interrogent des citoyennes et citoyens qui
373 aimeraient savoir plus précisément quel est le danger selon
374 vous de cela pouvez-vous nous le dire s'il vous plaît

Examinons de plus près les divergences des deux interlocuteurs quant au cadre de participation. Pour Walter Vetterli (Vett), définir la dissémination et justifier son interdiction sont une seule et même chose. Il ne saurait y avoir une pure expertise scientifique d'un côté et une pure prise de position de l'autre. Il faut savoir qu'à l'occasion d'une séquence latérale

(Jefferson 1972), Walter Vetterli s'en est pris à un reportage visant à présenter l'état de l'art sur le génie génétique qui a été diffusé en ouverture d'émission. Pour Walter Vetterli, ce reportage brossait un « tableau trop idyllique du génie génétique » et constituait de ce fait une prise de position. La modératrice a écarté cette critique avec véhémence en distinguant clairement ce qui relève de la science et de la controverse (« c'était descriptif de ce qu'on sait faire aujourd'hui et après on débat de savoir si c'est dangereux ou pas d'accord voilà ») et exigé de Walter Vetterli qu'il revienne à l'agenda qui lui a été assigné. Plus précisément, alors que Walter Vetterli souhaite adopter un *footing* mixte d'expert partisan, la modératrice le somme d'adopter un *footing* partisan. Il est particulièrement significatif que, dans l'extrait ci-dessus, cette injonction soit effectuée en rappelant le thème du débat et la manière dont il convient de le traiter : s'il entend s'adresser de manière audible aux téléspectateurs, Walter Vetterli doit expliquer aux citoyens sa position politique, voire s'expliquer sur elle. A la suite de cet échange, Walter Vetterli se résigne à adopter le *footing* qui lui est intimé par la modératrice. Sa tentative de redéfinir le cadre de participation, notamment en cherchant à fusionner deux *footings* (et les deux agendas qui leur étaient associés) a échoué. Une indication de cet échec se trouve dans la suite de l'échange : la modératrice demande à un « pur expert » du camp opposé de répondre aux « craintes exprimées par Monsieur Vetterli », ce qui suppose que le second *footing* et l'agenda qui lui était associé (prendre position, en tant que partisan de l'initiative, contre la dissémination) ait été clairement distingué du premier (définir la dissémination en tant qu'expert).

2.3. Une dramaturgie pré-établie ?

L'échange entre Walter Vetterli et la modératrice illustre une propriété générale de l'émission. Pour l'instance médiatique, dont la modératrice est la figure centrale, l'« *accountability* » (Garfinkel 2007), c'est-à-dire le caractère à la fois intelligible, descriptible et acceptable de l'émission réside dans le fait de se tenir, et de tenir les locuteurs, à un cadre de participation stable. Nous avons vu que, sauf à mettre en péril la mission que se donne l'émission, les locuteurs ne peuvent pas définir de manière autonome, ni même participer à définir, la position depuis laquelle ils parlent. La métaphore dramaturgique, dont Goffman use et abuse, semble pour une fois adéquate : s'ils entendent être vus (et compris) par le public, les débatteurs doivent accepter le script et la distribution des rôles qui a été établie avant le début de la pièce. Ils sont tout au plus les animateurs et/ou les auteurs³ d'un *footing* déterminé par une configuration stable et stabilisée continûment par la modératrice. Il convient de signaler que cette configuration n'est pas inventée ou fabriquée de toute pièce par la Télévision suisse romande : une étude longitudinale (Bovet 2007) montre que cette

³ Goffman (1987) propose de scinder la notion trop grossière de locuteur en un animateur, qui prononce concrètement les paroles, un auteur, qui les compose, et un responsable qui les endosse. La « position » ou « footing » désigne le plus souvent le responsable.

configuration s'est installée de manière durable et dominante dans l'espace public suisse du génie génétique.

3. Le *talk-show* radiophonique : jouer continûment avec le cadre

Le 17 octobre 2006, la première chaîne de la Radio Suisse romande consacre une édition de son *talk-show* matinal (8h-8h30), « Le Grand 8 », à un débat sur une question qui fait l'actualité depuis quelques jours, le retour à la maison des femmes qui travaillent. Outre la modératrice (Géraldine Falbriard), participent à cette discussion un chroniqueur qui appartient au monde culturel (Lionel Baier), trois personnalités issues du monde politique (Jacqueline Bovier, Géraldine Savary, Guy Parmelin), ainsi qu'une experte provenant du monde académique (Farnaz Moser). Notons que cette discussion, comme ce fut le cas des premières éditions du « Grand 8 », est complètement intégrée au journal du matin. Plus précisément, elle est entrecoupée par la diffusion des informations. Ce *talk-show* se donne pour finalités de faire de « l'info sur un autre ton », d'« échanger des idées, de « débattre de l'actu, des nouvelles modes, des tendances qui traversent notre société » (cf. site web de l'émission). Dans son travail, ainsi défini, de médiation et de publicisation, il prend appui sur un *cadre de participation flottant*. A l'opposé de ce que nous venons de voir s'agissant du débat télévisé, un tel cadre a pour propriété de laisser place à toutes les variations rendues possibles par la diffusion radiophonique d'une discussion entre plusieurs personnes à propos d'un sujet aux conséquences politiques certaines, dans la mesure où il concerne rien de moins que l'organisation sexuée des sphères familiales et professionnelles, et l'accès des femmes au marché du travail.

Comment la modératrice s'y prend-elle pour produire de l'information divertissante, pour susciter des prises de position qui n'ont d'autre prétention que de proposer aux auditeurs de prendre part à une discussion distrayante sur un sujet sérieux, dans une ambiance « sympa » et légère ? Elle y parvient principalement au moyen d'une seule activité, qui consiste littéralement à *faire parler*, au sens de papoter. En d'autres termes, l'intelligibilité des échanges de parole passe dans le *talk-show* par l'organisation diligente de l'instabilité du cadre de participation. Afin de rendre visible cette dramaturgie, vers laquelle convergent tous les cours d'action dans lesquels les participants sont engagés, nous allons nous intéresser ci-après à trois jeux de cadre, chacun d'entre eux prenant appui sur des composantes différentes de la conversation : le thème, le *footing*, et le destinataire.

3.1. Jeu sur le thème

Goffman s'est peu intéressé à la fonction du thème dans la structuration des cadres de la conversation. Pourtant, il apparaît que la modératrice traite le thème du *talk-show* à la manière

d'un « *ultra-rich topic* »⁴ (Sacks 1992, I: 601-603). Plus qu'un sujet à traiter, « les femmes 'à la maison' ? », question qui donne son titre à l'émission, est en effet appréhendé comme une ressource non négligeable dans la production de la dimension « papotage » de la conversation. Aussi les participants sont-ils à plusieurs reprises invités à apporter leur contribution à une discussion qui se déroule au gré des opportunités offertes pêle-mêle par les circonstances et dont la cohérence relève plus de la logique de l'instant que de l'orchestration bien rodée. Déroulons très brièvement quelques-uns des fils de la pelote.

« Les femmes doivent donc retourner à la maison » : c'est avec ce premier énoncé que la modératrice ouvre la discussion, tout en précisant que ces propos sont tenus par une journaliste, Eva Herman, qui a fait carrière à la télévision et qui a récemment publié un ouvrage, source de fortes polémiques, notamment en Allemagne. Autrement dit, la première formulation du thème de la discussion consiste à dire que le thème, qui participe d'une idéologie néo-conservatrice, est controversé. La deuxième formulation du thème consiste quant à elle en une reformulation des propos d'Eva Herman. Elle vient surtout préciser le type de femmes concernées, à savoir « les femmes qui ont des enfants », « les femmes qui travaillent », « les femmes qui courent toute la journée et mettent leurs enfants à la crèche », et les problèmes que les femmes, parce qu'« elles travaillent [et] font tout à moitié » créent, à savoir des « mères frustrées » et des « adultes dépressifs ». Une fois le problème posé, la modératrice énonce une liste de six réponses possibles sous la forme de questions : « alors la solution est-ce le retour à la maison peut-être ? un salaire pour les mères au foyer ? une autre politique familiale ? ou peut-être encore des hommes à la maison tout simplement ? ou des hommes qui travaillent plus ? des entreprises peut-être qui s'adaptent ? » Si, avec ces questions, la modératrice projette le *talk-show* comme une émission où l'on va débattre, on peut raisonnablement douter que celles-ci vont être traitées de façon systématique et argumentée : alors que les solutions proposées sont, pour certaines, absurdes voire contradictoires, et abordent le problème sous des angles fortement contrastés (l'angle de la politique institutionnelle, l'angle économique par exemple), la modératrice ne procède à aucune mise en ordre ; elle se contente en effet de dire qu'« on va en parler ce matin », cette première allusion à la discussion étant uniquement utilisée comme une préface à la présentation des participants.

Ce traitement, lâche si l'en est, du thème, configure un cadre d'énonciation où tout est possible du moment qu'il est loisible d'y voir un lien quelconque. Par exemple, il permet à la modératrice, au terme des séquences d'ouverture de l'émission et juste d'avant d'annoncer le journal du matin, de chercher à obtenir de Géraldine Savary (GS) puis de Lionel Baier (LB) une analyse sociale, politique et historique sommaire des raisons pour lesquelles des idées

⁴ Pour rappel, un « *ultra-rich topic* » est, dans la terminologie de Sacks, un sujet de discussion qui a pour caractéristique d'être inépuisable et décomposable à l'infini.

aussi conservatrices apparaissent aujourd’hui en Allemagne, sans que cela n’amène les autres participants à questionner son impartialité.

67 Mod: =vous lionel baier ça vous surprend pas non plus hein que
68 que que c’discours parte d’allemagne finalement
69 LB : hh non moi c’qui d’une certaine façon c’est comme par
70 exemple beaucoup de mouvements qui sont des mouv’ements très
71 homophobes dans les pays scandinaves

Il peut également donner lieu à des interventions peu consensuelles, auxquelles la modératrice laisse libre cours : Jacqueline Bovier (JB), la première intervenante à être sollicitée pour débiter la discussion précisément en raison de ses positions conservatrices clairement affichées, commence par faire une longue évaluation des propos d’Eva Herman à « rebrousse-poil » des considérations affichées par ses préopinants (Géraldine Savary et Lionel Baier), ce qui ne manque évidemment pas de provoquer des signes éloquentes de désapprobation (murmures) dans le studio :

283 Mod : alors ja jacqueline bovier vous vous êtes présidente des
284 des femmes udc valaisannes vous vous seriez assez d’accord
285 avec eva hermann en disant voilà les femmes euh doivent
286 vraiment rester à la maison (0.1) c’est c’est c’est ce’que
287 vous pensez vous
288 JB : alors moi j’pense que l’idée c’est une idée très
289 progressiste (0.1)
290 ??? : [((murmures))
291 JB : c’est un mouvement courageux (0.1) parc’qu’si vous examinez
292 c’qui s’est passé (...)

Le caractère flottant du thème contribue aussi à générer des échanges de parole « légers » par le biais de connexions incongrues. Par exemple, reprenant le dernier sujet du journal de huit heures, la modératrice sollicite tour à tour Jacqueline Bovier, Guy Parmelin et Géraldine Savary pour savoir si, de leur point de vue, le musicien DJ Bobo a des chances de « sauver l’honneur de la Suisse » au prochain concours de l’Eurovision. Les participants, Lionel Baier et Géraldine Savary en l’occurrence, versent alors dans l’ironie :

225 LB : mais la vraie question c’est est-ce que la mère de dj bobo
226 restait à la maison ou est-ce qu’elle en a fait un enfant
227 déshérité troublé et: euh::
228 GS : en tout cas si elle était femme au foyer euh ça ça plaiderait
229 plutôt pour huh=
230 Mod: [huh]
231 GS : j’sais pas huh pour certaines pour retourner au travail=
232 LB : [c’est p’t’être pas une bonne chose ouais huh]
233 GS : =[ouais huh

3.2. Jeu sur les *footings*

Intervenir en tant que spectateur de l'Eurovision et supporter de la Suisse n'est qu'une illustration des nombreux *footings* que les participants sont invités à endosser au cours de l'émission. Car le traitement « ouvert » du thème de la discussion projette également une multitude de *footings* depuis lesquels parler. Cette caractéristique est exploitée par la modératrice dès la présentation des participants au débat. Pour certains d'entre eux, elle rend en effet disponibles, en même temps que des positionnements politiques antagoniques très rapidement interprétables en termes d'idéologie progressiste/conservatrice, des catégories qui impliquent un tout autre rapport au problème. Ainsi, Jacqueline Bovier est catégorisée en tant que « présidente des femmes UDC valaisannes » et « mère de trois enfants » qui considère « sans déplaisir les principes d'Eva Herman »; Géraldine Savary en tant que « conseillère nationale socialiste vaudoise » et « mère de deux enfants »; Guy Parmelin en tant qu'« homme » – ce qui rend rétrospectivement pertinente l'appartenance à la catégorie « femmes » des participantes présentées précédemment –, « UDC », « conseiller national vaudois », « agriculteur », un métier dans lequel « la femme a une place importante et prépondérante », et époux « d'une femme qui enseigne aussi à temps partiel ». D'emblée, le rapport personnel que les participants pourraient entretenir avec le problème discuté est explicite. Si cet engagement « profane » ou « ordinaire » envers le thème n'est de loin pas maintenu en permanence par les participants, ni même endossé par l'ensemble d'entre eux, elle permet de fréquentes modalisations du cadre de l'énonciation :

337 GP : 'coutez moi j'ai pas de::::: d'idée préconçue à c'niveau
338 j'ai des amis qui ont:::

435 GP : là vous m'attirez sur un terrain glissa:nt j'pense=
436 Mod: =[huh huh huh huh huh huh huh huh huh huh]
437 GP : =que - mon épouse fera ses commentaires lorsque
438 j'entrerai hh mais mais

421 JB : et je parle par expérience où UN HOMME était à la maison

554 Mod: madame bovier vous vous avez des enfants euh vous avez
555 une fille

3.3. Jeu sur le destinataire

Hutchby (2006) rappelle, au sujet du *talk-show*, que la configuration de l'échange polémique est aussi à rapporter au fait qu'il y a plusieurs destinataires possibles. Dans ce type de discussion en effet, un doute est maintenu quant à l'identité du destinataire, celui-ci pouvant s'avérer être aussi bien l'audience absente (le destinataire médiatique) que les participants à l'interaction. L'extrait suivant, qui clôture la discussion, est un bon exemple d'un tel double jeu. Précisons qu'il suit un tour de parole de Géraldine Savary, et que les prises de parole de Géraldine Savary et Lionel Baier ont été sollicitées par la modératrice, qui

a interrompu Jacqueline Bovier pour obtenir leurs réactions. Dans le premier tour, Lionel Baier évoque un échange de parole antérieur au cours duquel Jacqueline Bovier justifiait sa prise de position sur la question débattue par l'argument de la différence entre femmes et hommes, ces derniers manifestant selon elle de piètres compétences pour « tenir et décorer un ménage » :

611 LB : vous savez madame bovier euh:: adolph hitler avait une mère qui
612 était TRES TRES présente à la maison et j'pense qu'c'était
613 aussi l'cas de saddam hussein mais cela dit comme euh comme
614 comme euh comme j'l'ai appris c'matin comme y avait une grande
615 que vous aviez une PREDISPOSITION à faire du du rangement 'fin
616 géraldine si vous aviez=
617 GS : [hhh]
618 LB : =quelques minutes pour venir installer chez moi des bougies
619 parfumées=
620 GS : =[c'qu'f:]
621 LB : =hh puisque visiblement vous êtes plus aptes que moi à=
622 JB : [ça suffit pas]
623 LB : =l'faire
624 Mod: euh j'viendrais vous vous donner un coup d'main=
625 LB : [merci]
626 Mod: =merci hh géraldine savary conseillère nationale
627 socialiste vaudoise jacqueline bovier (...)

Ces échanges rendent visible le fait que Lionel Baier et Géraldine Savary ont été à plusieurs reprises non seulement des débatteurs mais les destinataires amusés des prises de position de Jacqueline Bovier qui a, notons-le, endossé sans sourciller et avec beaucoup d'application un *footing* qui lui a été très tôt assigné, celui de la valeureuse réactionnaire face aux tenants du progrès. Ici encore, la modératrice collabore activement à la production de ce flottement, comme le montre, juste avant la clôture du débat, son alignement avec Lionel Baier – et partant avec Géraldine Savary –, par le biais d'une affiliation volontaire à la catégorie « femme » qui la sort brièvement de son rôle institutionnel.

Ces toutes dernières modalisations, qui ont pour enjeu l'ensemble des composantes constitutives du cadre de participation que nous avons distinguées en préambule à cette partie à des fins analytiques, illustrent *in fine* que la distribution préalable et prédéterminée des positionnements idéologiques (conservateur/progressiste) contribue activement à l'*accountability* du *talk-show*. Au sein du *cadre de participation flottant* qui a pour effet de démultiplier les jeux sur le thème, le *footing* ainsi que sur le destinataire, un tel clivage politique constitue en effet une ressource essentielle pour accomplir la mission que s'est donnée l'émission. Autrement dit, et le paradoxe n'est qu'apparent, la distribution préalable de positionnements idéologiques bien arrêtés, si ce n'est caricaturaux, n'empêche absolument pas la discussion de se déployer. Au contraire, au sein d'un débat où tout est ouvert au départ, s'appuyer sur une configuration bipolaire de l'espace politique suisse semble être un élément

essentiel de la dramaturgie, quand celle-ci vise à mettre en scène un bavardage divertissant sur un sujet sérieux.

Il serait tentant de voir dans le cadre de participation contraignant du débat télévisé et celui, flottant, du *talk-show* radiophonique, la seule illustration des deux formes radicalement opposées que peut prendre le travail de médiation et de publicisation qu'effectuent les médias dans les sociétés modernes démocratiques. Ce serait pourtant aller bien trop vite en besogne puisque, au terme de nos deux analyses, il apparaît que, dans chaque cas, la médiatisation de la discussion publique s'ancre dans une conception bipolaire du politique, qu'elle contribue à reproduire. Aussi, ces deux cadres de participation, en tant qu'ils s'appuient sur une modalité identique de configuration de *l'espace politique suisse*, invitent à une réflexion plus large sur *l'espace public que présupposent et constituent en commun* de telles formes médiatiques. C'est en tout cas le point sur lequel nous reviendrons dans notre conclusion.

4. Médias, espace public et configuration du politique

Examiner successivement un débat télévisé et un *talk-show* radiophonique fait ressortir de grandes différences en termes de cadre de participation entre les deux genres médiatiques. Le débat télévisé impose à ses débatteurs d'endosser un *footing* partisan – pour ou contre –, qui ne doit en aucun cas être confondu avec un savoir scientifique considéré comme impartial. Ce faisant, l'émission opère *une configuration du débat*, celle-ci consistant à la fois à définir l'enjeu de la discussion et les positionnements qui s'y rapportent. La séquence que nous avons examinée illustre l'infortune d'un débatteur qui tentait de modifier la configuration du débat en tentant d'adopter un *footing* à la fois expert et partisan. De son côté, le *talk-show* radiophonique démultiplie les *footings* assignés à ses participants. Ce foisonnement de positions n'aboutit toutefois pas à une complexification de la configuration de l'enjeu politique abordé : mère de famille, agriculteur ou spectateur de l'Eurovision, un réactionnaire reste réactionnaire, et s'oppose à des progressistes, qui demeurent progressistes dans les différents *footings* que l'émission les invite à occuper.

De la confrontation de ces deux formes médiatiques, il ressort que la diversification du cadre de participation peut aller de pair avec le maintien d'une configuration monolithique de l'enjeu politique et des positionnements qui s'y rapportent. Autrement dit, la configuration sur laquelle s'appuie dans les deux cas l'instance médiatique apparaît comme une structure à la fois préexistante et imperméable aux échanges de parole. La médiation journalistique consiste alors essentiellement à faire advenir une telle configuration non pas par décret, mais dans et par un échange de parole adressé à une large audience et tenu sous les auspices kantienne de l'usage public de la raison.

Si ce constat peut surprendre, c'est notamment parce qu'une littérature « optimiste », dont les travaux de Livingstone et Lunt (1992, 1994a, 1994b) sont sans doute la meilleure

illustration, a vu dans les mutations de la parole publique médiatisée un processus de libération de discours et d'expériences jusqu'alors contraints voire réprimés dans les espaces publics modernes. S'il s'agit de relativiser leur portée à l'ampleur restreinte des données analysées, nos observations suggèrent au contraire que la pluralité des *footings* peut parfaitement aller de pair avec la reconduite des configurations traditionnelles de l'espace politique. En d'autres termes, la démultiplication des *footings* endossés par les locuteurs n'entraîne pas une modification de la relation à l'espace politique que proposent les médias. Comme le rappelle sans ambages la modératrice du débat télévisé, s'il entend être entendu des téléspectateurs citoyens, le débattre n'a pas d'autre choix que d'accepter la configuration du débat qui lui est imposée, ou du moins de s'y résigner. On peut même se demander si le fait qu'une contestation émerge dans le cas du débat, mais pas dans celui du *talk-show*, est entièrement fortuit. Alors que le débat rappelle sans cesse sa mission civique et l'unicité du cadre de participation qui est supposé en découler, le *talk-show* tend à rendre impossible l'identification d'une visée claire et unique : s'agit-il de discuter, débattre, plaisanter ? Si la confrontation duale des points de vue est proposée seulement comme l'une des formes de conversation que rend possible l'émission, il paraît en tout cas difficile de lui reprocher de mal l'organiser ou d'en figer la configuration. Plus précisément, au sein d'un tel contrat énonciatif, il n'est plus besoin du type de modération musclée que nous avons vue à l'œuvre dans le débat télévisé ; pour générer l'incertitude, une animation légère et sympathique fait bien mieux l'affaire.

Ceci indique non pas que la question des genres médiatiques doit être enterrée, mais qu'elle nécessite un profond déplacement : il s'agit de préciser la portée du genre sur la façon dont l'émission propose de se rapporter à un problème public. Les apports de nos analyses sont, à cet égard, nombreux. D'une part, celles-ci suggèrent que des systèmes d'échanges de paroles aussi bien contraignants et sérieux que fluctuants et amusés peuvent proposer des *modes de relation au politique* finalement très similaires. Par conséquent, l'hypothèse selon laquelle le genre du *talk-show* rend plus difficile l'exercice de la raison critique demande à être travaillée par de nouvelles recherches. D'autre part, il est certain qu'il ne suffit pas de donner la parole à des représentants de nouvelles catégories pour renouveler l'espace public démocratique. Dans les termes de John Dewey ([1927] 2002), la formation de l'opinion publique est le corrélat d'une enquête, entendue comme une véritable expérimentation collective, conduite à partir du constat d'une situation problématique. Dans la perspective normative de Dewey, l'enquête doit être en permanence réorientée en fonction des résultats de l'expérimentation. Dans cette perspective, et dans la mesure où les médias participent à la fois à l'enquête et à la publicisation de ses résultats, il est possible qu'une configuration bipolaire résulte d'une enquête, mais elle ne saurait en aucun cas constituer une ressource pré-établie, allant de soi et non contestable. Sauf à réifier le travail politique que les sociétés modernes effectuent sur elles-mêmes, voire à l'annihiler. Car au sein d'un mode de régulation de la vie collective qui passe essentiellement par la discussion publique, rien ne sert de multiplier les

voix différentes si celles-ci ne peuvent pas infléchir l'enquête. La problématique de l'espace public ne se réduit en effet pas à la seule question de sa composition.

Nous concluons par une considération méthodologique. Dans les cas que nous avons considérés, la configuration de l'enjeu et des positionnements politiques à l'égard de cet enjeu apparaît comme une structure fixe et rigide. Il faut souligner ici que cette rigidité résulte d'un accomplissement, qui requiert toute la compétence professionnelle d'une modératrice autoritaire dans le premier cas, et d'une animatrice sympathique dans le second. L'analyse de conversation a bien montré que le caractère intelligible et reconnaissable d'un système d'échange de parole requiert la collaboration de tous ses participants, même dans les cas où ce système va à l'encontre de leurs intérêts. De telles observations viennent souligner l'importance de conduire des analyses empiriques détaillées sur les modalités par lesquelles les participants à une interaction en établissent le cadre de participation. Il en va en effet de la possibilité même d'un regard à la fois informé et engagé sur les façons dont les collectivités humaines discutent et cherchent à résoudre les problèmes qui les affectent. *L'ethnographie de la parole publique* en contexte polémique reste, à ce jour, l'un des moyens les plus sûrs d'y parvenir.

Bibliographie

- BASTIEN, François, et Erik NEVEU (dir.) (1999a), *Espaces publics mosaïques. Acteurs, arènes et rhétorique des débats publics contemporains*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- BASTIEN, François, et Erik NEVEU (1999b), « Pour une sociologie politique des espaces publics contemporains », dans François BASTIEN et Erik NEVEU, *Espaces publics mosaïques. Acteurs, arènes et rhétoriques des débats publics contemporains*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, p. 13-58.
- BEAUD, Paul (1990), « Sens communs : de quelques avatars historiques de la notion d'opinion publique », *Réseaux*, vol.8, n°43, p. 9-31.
- BOVET, Alain (2007), « La mise en question du génie génétique dans l'espace public suisse. Analyse des pratiques médiatiques de mise en forme et de mise en œuvre du débat public », Thèse de doctorat, Fribourg, eThesis – Thèses électroniques de l'Université de Fribourg (Suisse), <http://ethesis.unifr.ch/theses/index.php#SES>.
- BOVET, Alain (2009), « Configuring a Television debate: Categorisation, Questions and Answers », dans Richard FITZGERALD et William HOUSLEY, *Media, Policy and Interaction*, Aldershot, Ashgate, p. 27-48.

- BOVET, Alain, et Cédric TERZI (2007), « Vers une définition positive de la publicité des interactions médiatiques » dans Mathias BROTH *et al.*, *Le français parlé des médias*, Stockholm, Acta Universitatis Stockholmiensis, p. 49-61.
- CALHOUN, Craig (dir.) (1992), *Habermas and the Public Sphere*, Cambridge MA, MIT Press.
- CASETTI, Francesco, et Roger ODIN (1990), « De la paléo- à la néo-télévision », *Communications*, n°51, p. 9-26.
- CEFAI, Daniel, et Dominique PASQUIER (dir.) (2003), *Les sens du public. Publics politiques, publics médiatiques*, Paris, PUF.
- CLAYMAN, Steven (1992), « Footing in the Achievement of Neutrality: The Case of News Interview Discourse » dans Paul DREW et John HERITAGE, *Talk at Work: Interaction in Institutional Settings*, Cambridge, Cambridge University Press, p. 163-198.
- CLAYMAN, Steven, et John HERITAGE (2002), *The News Interview: Journalists and Public Figures on the Air*, Cambridge, Cambridge University Press.
- DEWEY, John ([1927] 2002), *Le public et ses problèmes*, Tours, Farrago.
- ELIASOPH, Nina (1998), *Avoiding Politics. How Americans produce Apathy in Everyday Life*, Cambridge, Cambridge University Press.
- FITZGERALD, Richard, et William HOUSLEY (dir.) (2009), *Media, Policy and Interaction*, Aldershot, Ashgate.
- GARFINKEL, Harold ([1967] 2007), *Recherches en ethnométhodologie*, Paris, PUF.
- GOFFMAN, Erving (1987), « La position » dans *Façons de parler*, Paris, Minuit, p. 133-166.
- GOFFMAN, Erving (1991), *Les cadres de l'expérience*, Paris, Minuit.
- HUTCHBY, Ian (2006), *Media Talk. Conversation analysis and the Study of Broadcasting*, Maidenhead, Open University Press.
- JEFFERSON, Gail (1972), « Side sequences » dans David SUDNOW, *Studies in Social Interaction*, New York, Free Press, p. 294-338.
- KAUFMANN, Laurence (2008), « La société de déférence. Médias, médiations, et communication », *Réseaux*, vol. 2, n°148-149, p. 79-116.
- LIVINGSTONE, Sonia (2004), « Du rapport entre audiences et publics », *Réseaux*, vol. 22, n°126, p. 19-55.
- LIVINGSTONE, Sonia, et Peter LUNT (1992), « Un public actif, un téléspectateur critique », *Hermès* vol. 11-12, p. 145-157.
- LIVINGSTONE, Sonia, et Peter LUNT (1994a), *Talk on Television. Audience Participation and Public Debates*, London, Routledge.
- LIVINGSTONE, Sonia, et Peter LUNT (1994b), « Se faire entendre dans l'espace public. Les femmes, la télévision et le citoyen-téléspectateur », *Réseaux*, vol. 12, n°63, p. 59-74.
- MEAD, Margaret ([1937] 1992), « Les mécanismes de l'opinion publique chez les peuples primitifs », *Réseaux*, vol. 10, n°52, p. 117-128.

- QUÉRÉ, Louis (1997), « La situation toujours négligée? », *Réseaux*, n°85, p.163-192.
SACKS, Harvey (1992), *Lectures on conversation*, Oxford, Basil Blackwell (2 volumes).
WIDMER, Jean (2010), *Discours et cognition sociale. Une approche sociologique*, Paris, Editions des archives contemporaines.

Conventions de transcription

- = : enchaînement
[: chevauchement
(0.3) : silence, durée indiquée en secondes
rouge : appui
PARTOUT : segment énoncé très fort
(...) : tour rapporté seulement en partie
((action)) : action non-verbale